

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUN 2018

OBJET / GAIA

**Création d'un emploi  
permanent de  
gardien-brigadier**

-----  
DATE DE CONVOCATION :  
DEIALDIAREN DATA :  
28 mai 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 23

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à compter du 5 juin 2018, pour pourvoir au poste d'agent de police municipale suite à la mise en disponibilité de l'agent en poste afin de permettre l'accès aux mutations de fonctionnaire de la police municipale sur tous les grades du cadre d'emploi.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des agents de police municipale. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

De créer à compter du 5 juin 2018, un emploi d'agent de police municipal à temps complet, correspondant au grade de gardien-brigadier du cadre d'emploi des agents de police municipal.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012) ;

De modifier ainsi le tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 06/06/2018